



ASSEMBLEE COMMUNALE 12 DECEMBRE 2016

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, syndic
Présences : 76 personnes, dont 74 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 38
Scrutateurs : Mesdames Liliane Gremaud et Delphine Sonney, ainsi que Messieurs Jean Gougler, François Remy et Jean-Marie Oberson

Monsieur Stéphane Sudan ouvre l'assemblée dont le sujet principal est l'approbation des budgets 2017 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse en outre Monsieur Sébastien Murith, président de Paroisse.

Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELCo), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de la secrétaire communale, de Madame Christiane Oberson, caissière communale, ainsi que des nouveaux citoyens, Madame Lucie Deschenaux et Monsieur Stéphane Macheret, qui fêteront leur 18^{ème} anniversaire après l'assemblée.

CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 48 du 2 décembre 2016, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis aux piliers publics.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 4 juillet 2016** ; ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 05/2016 et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du secrétariat communal
2. **Promotions civiques**
3. **Budgets 2017 - Rapports de la Commission financière**
 - 3.1 **Foyer « La Rose des Vents »**
 - 3.1.1 **Fonctionnement**
 - 3.1.2 **Investissement**
 - Remplacement du fourneau de restauration - CHF 40'000
 - 3.2. **Commune de Broc**
 - 3.2.1 **Fonctionnement**
 - 3.2.2 **Investissements**
 - Parking provisoire jouxtant la place de parc de l'église - CHF 160'000
 - Mesures de valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC)
Réalisation : 1^{re} étape - CHF ~~90'000~~ 100'000
 - Mesures de valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC)
Projet : 2^{re} étape - CHF ~~400'000~~ 90'000
4. **Règlement communal de police** : modification - Approbation
5. **Divers**



Monsieur le Syndic relève une erreur sur la convocation distribuée : les montants des deux investissements communaux ont été inversés. Il s'agit de CHF 100'000 (et non CHF 90'000) pour la réalisation du premier tronçon VALTRALOC et CHF 90'000 (et non CHF 100'000) pour la valorisation du deuxième tronçon. Cette remarque ne fait l'objet d'aucune intervention ou objection dans l'assistance.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour ne soulevant aucune question et tenant compte de la modification susmentionnée et acceptée par l'Assemblée, la séance a lieu selon l'ordre du jour proposé.

1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juillet 2016 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 05/2016 ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. PROMOTIONS CIVIQUES

Selon une tradition instaurée en 1971, Monsieur le Syndic a le plaisir d'accueillir pour la 45^e fois les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens au sein de cette Assemblée et de marquer ainsi officiellement l'accès à la majorité civique de 37 jeunes Brocois nés en 1998. Parmi ces jeunes gens se trouvent leurs contemporains étrangers qui pourront également s'exprimer sur le plan communal.

Monsieur le Syndic leur adresse quelques mots, au nom de la collectivité :

« *Chères nouvelles citoyennes, Chers nouveaux citoyens,*

Vous êtes donc nés en 1998 et cette année-là nous avons vécu également, outre la joie de vous accueillir dans ce monde, plusieurs événements marquants comme la disparition de Frank Sinatra ou le décès du célèbre volcanologue Haroun Tazieff ; mais également la naissance de la monnaie unique européenne : l'Euro.

En 1998, plus près de chez nous, le Conseil fédéral se prononçait déjà en faveur de l'arrêt des centrales nucléaires... dans un temps encore à définir... la mise en circulation du nouveau billet de CHF 1'000... le FC Grasshopper, champion Suisse pour la 25^e fois... Le HC Zoug champion suisse de hockey... et à Fribourg, nous espérons déjà un premier sacre de nos Dragons... qui se fait encore attendre aujourd'hui !

Personnellement, j'ajouterais encore le cadeau magnifique reçu à l'occasion de l'anniversaire de mes trente ans, le 12 juillet 1998 ! Le premier titre de la France, championne du monde de football... Je ne vous raconte pas ma joie... Merci Zidane !

Je tiens donc, Chers jeunes, au nom du Conseil communal et de la population brocoise, à vous adresser nos plus vives félicitations pour cette promotion. Vous avez maintenant atteint l'âge où vous pourrez, avec le droit de vote communal, cantonal et fédéral, exprimer votre avis, vous prononcer personnellement et librement sur des objets soumis au peuple et vous intéresser à la vie politique !

Lorsque l'on parle de droit, il y a souvent des devoirs qui vont de pair. Votre premier devoir de citoyenne et de citoyen sera d'en faire usage. Ne soyez pas passifs, prenez les choses en main, intervenez en votant sur des objets intéressants la collectivité, votre entourage et votre avenir.



Soyez donc actifs, sachez tirer votre épingle du jeu, n'abandonnez pas, ne vous découragez pas, soyez celles et ceux qui construiront et développeront notre pays et notre démocratie ! Bonne chance à vous toutes et tous ! ».

Comme indiqué dans l'invitation qui leur est parvenue, le diplôme et le livre « Broc, village de Gruyère » leur seront remis lors de la soirée organisée conjointement avec la Paroisse le 21 janvier 2017.

Monsieur le Syndic invite les intéressés présents à se lever à la citation de leur nom, et l'Assemblée de les applaudir.

3. BUDGETS 2017 : RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE

3.1 FOYER « LA ROSE DES VENTS »

3.1.1 FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic relève que le budget 2017 présenté est le fruit d'une gestion attentive de la part de la direction du Foyer et de la Commission de direction. Le résultat est équilibré et le budget a été établi en évaluant les charges et les recettes avec la prudence et la rigueur requises. La bonne santé financière de l'établissement va, de ce fait, pouvoir se confirmer encore l'année prochaine.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, à présenter les détails de ce budget.

FOYER LA ROSE DES VENTS		(CHF arrondis)		
Fonctionnement	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	
<i>Revenus d'exploitation</i>	5'239'358	5'208'858	5'151'686	
<i>Charges d'exploitation</i>	5'239'158	5'208'758	5'148'647	
EXCEDENT - des revenus	200	100	3'039	
FOYER LA ROSE DES VENTS				
Investissement	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	
Totaux	40'000	890'000	72'017	

Soins – CHF 0 (résultat équilibré)

La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant, soit CHF 3'012'300, est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La variation des charges, comparée au budget 2016 et aux comptes 2015, est dépendante du niveau de soins des résidents déterminé par des évaluations périodiques. C'est l'ensemble de ces niveaux qui définit la dotation annuelle en personnel soignant.

Socio-hôtelier – CHF 93'000 (surplus de charges)

Les taxes d'hébergement correspondent à un taux d'occupation de 98 %, soit 15'738 journées facturées. Le produit de ces taxes est stable étant donné que le prix de pension, fixé par le Conseil d'Etat, est bloqué à CHF 103 par jour et par résident depuis 2013.

Quant à la totalité des salaires (effectif : 13 EPT), on peut constater une légère progression liée à la politique salariale cantonale en vigueur au sein de l'établissement.



L'ensemble des charges évolue légèrement de 2 % par rapport à 2015.

Financement – CHF 94'000 (excédent des produits)

Il sera facturé aux communes CHF 15.25 par jour et par résident, soit un total de CHF 240'000, dont CHF 96'000 pour la Commune de Broc représentant le 40 % des frais engendrés par les résidents. Depuis 2015 déjà, le calcul est uniformisé au niveau cantonal et basé sur une comptabilité des investissements mobiliers et immobiliers propre à chaque établissement, dûment validée par la Commission des établissements médico-sociaux du district.

Résultats résumés – CHF 200 (produit)

Ils présentent une situation où l'excédent de charges est donc couvert par les recettes des frais financiers, soit un bénéfice de CHF 200. Le Foyer a pu financer une partie importante de ses investissements par la trésorerie courante et n'est donc que faiblement endetté. De plus, des amortissements supplémentaires ont pu être réalisés depuis sa construction.

Chiffres clés

Il ressort que les 80 % des coûts proviennent des charges salariales et sociales, proportion identique en comparaison au budget 2016 et comptes 2015. On constate en outre que les charges précitées vont s'élever à CHF 7'939 par mois et par résident ; l'augmentation a été commentée dans la présentation du secteur des soins. Cette légère hausse est confirmée dans l'effectif du personnel en 2017, passant de 31.7 UPT (à fin 2015) à 32.75.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ce budget et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, le budget de fonctionnement 2017 du Foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de revenus de CHF 200, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.1.1 INVESTISSEMENT

REMPLACEMENT DU FOURNEAU DE RESTAURATION - CHF 40'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des routes et bâtiments et membre de la Commission de direction du Foyer.

Le fourneau actuel date de la construction du bâtiment en 1989 et doit être changé. Ce remplacement s'inscrit dans la planification des travaux de maintenance de l'état général du bâtiment et des équipements. Le projet est d'équiper la cuisine de l'institution d'un piano de cuisson à plaques à induction, un bain-marie et un chauffe-assiettes, sur mesure, selon les dernières évolutions techniques, écologiques et économiques. Le coût total de l'investissement est de CHF 40'000.

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 4'000.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 40'000 pour le remplacement du fourneau de restauration du Foyer « La Rose des Vents » est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.



3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.1 FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic relève que les différents montants ont été estimés avec la plus grande attention, afin de présenter une situation reflétant au mieux la réalité. Les charges ont été analysées de manière approfondie, en tenant compte des risques qui y sont directement liés. Quant aux produits, ceux-ci ont été estimés de manière prudente, tout en privilégiant une approche réaliste. Le résultat du budget qui découle de ces démarches est certes légèrement déficitaire, mais démontre également la volonté de tout mettre en œuvre pour maintenir la qualité du service public communal.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, à présenter les détails de ce budget.

COMMUNE DE BROC		(CHF arrondis)		
		Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Fonctionnement				
Revenus				
Piscine	146'840	138'738	146'971	
Approvisionnement en eau	411'000	411'000	447'131	
Epuration des eaux	520'000	527'500	508'822	
Gestion des déchets	242'400	242'400	226'823	
Forêts	204'483	244'783	373'611	
Impôts	6'960'865	7'011'200	7'464'222	
Péréquation financière	674'276	651'770	599'707	
Patrimoine	49'700	50'200	118'141	
Autres revenus	318'230	300'580	525'113	
Imputations internes et autres écritures comptables	2'940'966	2'869'212	2'866'759	
Total des revenus		12'468'760	12'447'383	13'277'300
Charges				
Salaires, charges sociales	1'491'600	1'498'640	1'435'956	
Charges liées et engagées	4'877'186	4'747'826	4'875'926	
Piscine	250'025	223'475	217'713	
Edilité, routes	683'305	729'212	564'110	
Approvisionnement en eau	402'166	394'158	405'887	
Epuration des eaux	466'528	451'853	385'138	
Gestion des déchets	292'168	288'127	271'022	
Forêts	281'463	318'660	296'325	
Impôts	155'000	135'000	139'791	
Intérêts, frais financiers, amortissements	793'039	854'863	885'874	
Patrimoine	127'300	73'669	163'703	
Autres	1'741'045	1'662'905	1'795'744	
Imputations internes et autres écritures comptables	939'120	883'873	1'415'160	
Total des charges		12'499'945	12'262'261	12'852'349
EXCEDENTS			185'122	424'951
- des revenus				
- des charges		31'185		



Le budget de fonctionnement a été établi sur les bases suivantes : analyse des budgets 2016 et des comptes 2015, reprise des données de base et nouvelle estimation selon l'évolution des données, enregistrement des données transmises par l'administration cantonale ou les associations de communes (charges liées) et analyse des différentes offres ou estimations reçues pour les travaux à effectuer.

Salaires et charges sociales - CHF 1'491'600

Conseil et commissions

Ce montant a été augmenté car les commissions d'aménagement et technique, notamment, seront plus sollicitées. Une commission a été créée pour l'étude du projet «Halle de sport».

Administration

Dans ce montant figurent les frais inhérents à l'engagement d'un service de contrôle des places de stationnement avec la mise en place d'un parcage limité sur la Place du Parc.

Edilité

Ce montant augmente en comparaison des comptes 2015, car une partie des heures des forestiers est imputée sur l'Edilité.

Forêts

Ce montant diminue, car il n'y a plus d'apprenti forestier-bûcheron et les employés des forêts travailleront également plus pour les autres services (édilité, entretien véhicules, cimetière, entretien bâtiments, etc.)

Divers

Ce montant comprend les prestations de conciergerie des écoles, ainsi que divers autres travaux pour la protection civile, le cimetière, etc.

Charges liées cantonales – CHF 2'656'639

(+2.4 % par rapport au budget 2016 ; -9 % par rapport aux comptes 2015)

Ecole enfantine et école primaire

Ces montants sont en diminution suite à la nouvelle loi scolaire qui répartit différemment les charges : davantage de prise en charge par le Canton au niveau primaire, alors que les communes participent plus au niveau secondaire.

Médical

Le point « Divers » contient la contribution pour les coûts résiduels des soins infirmiers indépendants, ainsi que le service médical scolaire (visites médicales et soins dentaires).

Social

Sont comprises dans le point « Divers » la contribution au service social cantonal, la participation aux contributions d'entretien non récupérées, la participation à l'aide aux victimes d'infractions, ainsi que la participation aux allocations familiales des personnes sans activité lucrative.

Subvention aux TPF (fonds fédéral infrastructure ferroviaire)

La subvention aux TPF reste stable, mais une nouvelle participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire est demandée.

Charges liées : associations de communes – CHF 1'868'605

(+1 % par rapport au budget 2016 ; +12.7 % par rapport aux comptes 2015)

CO (cycle d'orientation)

Les frais de traitement du personnel enseignant sont en augmentation, entre autres par l'allocation des paliers au 1^{er} janvier, suite à la fin des mesures structurelles et d'économie du Conseil d'Etat. Néanmoins, en regard des charges scolaires dans leur ensemble, celles-ci restent stables voire même diminuent. Elles sont déplacées en fonction des niveaux scolaires, mais sont moins lourdes au niveau communal.



Médical

Les frais liés aux ambulances du Sud sont en augmentation. Ceux des EMS sont en augmentation et dépendent du nombre de résidents et de l'établissement dans lequel les personnes séjournent.

Social

Les frais d'aide sociale sont en augmentation et dépendent du nombre de personnes recourant à l'aide sociale, ainsi que des montants alloués.

Service des curatelles

La charge de travail est en constante augmentation depuis la mise sur pied de ce service, ce qui provoque une estimation plus élevée.

Divers

Sont comprises dans ce point les contributions à l'Organe de conduite en cas de catastrophe (ORCOC Trême), aux classes de développement de Bulle, à l'Association CO2 pour les spectacles, au contrôle des champignons et aux frais de la Commission de district du Réseau Santé de la Gruyère et de la Commission d'aide familiale.

Charges diverses engagées – CHF 351'942

(+15.7 % par rapport au budget 2016 ; +16.9 % par rapport aux comptes 2015)

Syndicat Chemin du Motélon

Des travaux sont prévus au printemps 2017 sur le tronçon Mausaut – Pra de Joux

Accueil extrascolaire

Une participation supplémentaire au loyer des nouveaux locaux de l'accueil extrascolaire est à l'origine de cette augmentation.

Sociétés locales sportives

Une participation supplémentaire a été accordée concernant l'entretien des infrastructures sportives.

Aides directes

L'augmentation est due au fait que la prochaine semaine verte, organisée une année sur deux, aura lieu en 2017.

En résumé

Les charges liées augmentent en comparaison au budget 2016, mais restent stables selon les comptes 2015. Les charges cantonales ont fortement diminué, pour remonter légèrement, alors que les charges auprès des associations de communes sont à la hausse. Enfin, les charges diverses engagées sont elles aussi revues à la hausse.

Evolution

Bien que les charges liées soient presque stables au total, il apparaît que leur importance en rapport des impôts prévus a tendance à augmenter.

La parole est donnée à l'assistance.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande pour quelle raison le poste de la déchetterie passe à CHF 50'000.

Monsieur Claude Cretton lui répond que l'information lui sera donnée lors la présentation de ce poste, par la suite.

Piscine – CHF 130'185 (perte nette)

(+16.7 % par rapport au budget 2016 ; +28.9 % par rapport aux comptes 2015)

Entretien

Il est prévu de refaire la peinture des bassins qui a disparu en plusieurs endroits. A noter que ces travaux sont partiellement pris en charge par l'ensemble des communes de la Gruyère.



Edilité, routes et trottoirs – CHF 683'305

(-6.7 % par rapport au budget 2016 ; +21.6 % par rapport aux comptes 2015)

Divers

Différents travaux d'entretien des routes repoussés ces dernières années sont prévus, notamment la pose du tapis définitif de la Rue des Chenevières, le carottage du bitume à la Rue Alexandre-Cailler, le curage de grilles et des travaux de marquage.

Approvisionnement en eau – CHF 8'834 (excédent de recettes)

Divers

Ce poste comprend les frais liés à la formation, à l'achat et à l'entretien des véhicules et des machines, les frais de ports et de téléphones, les assurances, la part de frais liée au bâtiment communal, ainsi que les honoraires pour l'actualisation du plan du réseau.

Excédent de recettes

Il va alimenter la réserve pour couvrir les excédents de charges à futur, frais d'entretien ou de futurs investissements.

Epuración des eaux – CHF 53'472 (excédent de recettes)

Imputation des amortissements

Deux nouveaux amortissements apparaissent, soit celui pour le véhicule des eaux (investissement voté lors du budget 2016), ainsi que celui pour les mesures de réalisation du PGEE (investissement voté au budget 2013).

Excédent de recettes

L'excédent de recettes va également alimenter la réserve.

Gestion des déchets – CHF 49'768 (excédent de charges)

(+8.8 % par rapport au budget 2016 ; +12.6 % par rapport aux comptes 2015)

Recettes

Le budget relatif à la gestion des déchets est assez stable. La couverture des dépenses est autofinancée à raison de 83 % (fourchette imposée par le Service des communes : minimum = 70 %).

Forêts – CHF 76'979 (excédent de charges)

Vente de bois

Le programme de subvention des coupes étant échu à fin 2017, le solde des coupes pour les quatre ans concernés est en diminution par rapport aux prévisions des années précédentes. De nouveaux calculs seront établis pour les quatre années suivantes.

Prestations de tiers

Notre Service des forêts ne répondant plus aux exigences de formation requises, il n'y a dorénavant plus d'apprenti forestier. Or, les travaux en forêt obligent le travail en équipe pour des raisons de sécurité. Cela implique une collaboration avec la corporation du triage forestier du Moléson.

Autres

Ce poste comprend toutes les dépenses d'entretien et d'achat des machines, du mobilier et les charges administratives (frais de port, fournitures de bureau, imprimés, licences et matériel informatique, assurances).

Impôts – CHF 6'805'865 (produit)

(-1.1 % par rapport au budget 2016 ; -7.1 % par rapport aux comptes 2015)

Impôt sur le revenu des personnes physiques

Cet impôt a été estimé selon les informations reçues du Service des contributions, mais également sur l'évolution des comptes des dernières années. La prudence concernant l'évolution des revenus des personnes actives a également été prise en compte.



Impôt sur le bénéfice des personnes morales

L'impôt sur le bénéfice a été estimé selon les mêmes critères que l'impôt sur le revenu. La situation conjoncturelle des entreprises étant très variable, il est difficile d'estimer de façon précise les rentrées fiscales.

Selon les comptes 2015, le montant a été estimé avec une grande prudence, mais une augmentation par rapport au budget 2016 a quand même été prévue. Enfin, la part de chaque entreprise dans le total global des impôts sur le bénéfice a également évolué au cours des années.

Mutations immobilières

L'impôt a été revu à la baisse, car une baisse des mutations immobilières est attendue au cours de l'an prochain.

Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières – CHF 793'039

(-7.4 % par rapport au budget 2016 ; -10.5 % par rapport aux comptes 2015)

Produits d'intérêts

Les taux en vigueur sur le marché de l'épargne étant tellement bas, voire inexistantes ou négatifs, ceux-ci incitent à la plus grande prudence en termes d'estimation des produits d'intérêts, d'où la diminution.

Constitution provision

Ce poste concerne la provision pour perte sur débiteurs, notamment pour les débiteurs impôts. Cela représente environ le 1.5 % des produits d'impôts estimés.

Patrimoine – CHF 77'600 (excédent de charges)

Autres produits

Dans ce montant sont compris les loyers des places et ruchers, ainsi que les revenus de servitudes.

Chalets et pâturages

Ce poste comprend différents travaux d'entretien sur les chalets des Monts de Joux, des Petites et Grosses Ciernes, ainsi que des Poutes Paluds Dessous et des Poyets dans une moindre mesure. Des travaux dans les pâturages des Grosses Ciernes et des Arquinces sont également prévus. Le fait de regrouper ces travaux permet d'obtenir des subventions aux niveaux cantonal et fédéral qui sont examinées uniquement à partir d'un montant minimum de CHF 40'000.

Autres charges

Ce poste comprend les frais concernant divers bâtiments de la commune (hangars, local de la batteuse, cabane forestière, etc.), soit les frais de chauffage, l'entretien et la rénovation, les assurances, ainsi que les frais de personnel qui leur sont directement liés. L'augmentation provient de la reconstruction de l'abri à bois situé « En Fulet », démonté en raison de l'installation du chauffage à distance.

Autres charges – CHF 1'741'045

Il s'agit des charges suivantes : les frais en rapport avec le personnel (cours, apprentis, etc.), les fournitures de bureau, l'achat de mobilier et matériel technique, les frais de chauffage, les prestations de tiers, les loyers, les honoraires et les impôts (véhicules), les cotisations et les taxes.

Autres revenus – CHF 318'230

Il s'agit des revenus suivants : administration générale, police du feu, cycle scolaire, culture, locations, loisirs, service médical des écoles, aide sociale, participation de tiers, cimetière, autres tâches concernant l'environnement et l'aménagement du territoire.

Tableau général des charges

Ce sont les charges liées qui ont le plus de poids avec près de la moitié du budget des charges communales.



Tableau général des revenus

Tableau général des revenus

Les impôts sont sans équivoque les ressources principales. La péréquation financière, bien que subsidiaire, est en augmentation ; ce qui laisse à penser que la situation brocoise par rapport aux autres communes fribourgeoises n'est pas plus favorable qu'auparavant.

Excédent de charges

Enfin, la différence entre les charges projetées et les revenus escomptés laisse apparaître un excédent de charges de CHF 31'184. Cette perte s'explique par différents travaux importants projetés, notamment au niveau des routes et des chalets.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ce budget et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote, le budget de fonctionnement 2017 de la Commune de Broc présentant un excédent de charges de CHF 31'185, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.2 INVESTISSEMENTS - PARKING PROVISoire JOUXTANT LA PLACE DE PARC DE L'EGLISE - CHF 160'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des routes et bâtiments.

Lors de l'assemblée communale du 4 juillet 2016, la Commune de Broc a procédé à la vente de la parcelle n° 223 RF Broc à la société COOP. Selon le planning reçu de la coopérative, la construction du bâtiment débutera en été 2017. Ce terrain dessert actuellement le parking provisoire du Biffé, à usage public, avec une capacité de 40 à 50 places. Sa nécessité au regard du manque de places au centre du village est évidente. A noter que tout le secteur du Biffé, situé en *zone de Bourg* selon le Plan d'aménagement local, fera l'objet d'un plan d'équipement de détail (PED), en fonction des échanges avec les propriétaires concernés. De ce fait, il faut trouver une alternative à la perte de cette place de stationnement avec la réalisation d'un parking, en compensation, sur un second site.

Propriété de la Commune, le pré à l'arrière de l'abri PC à proximité du centre du village et tout proche de l'église, en fait la situation idéale pour ce projet. L'accès à cette place se fera par le tracé actuel en direction de la rampe de l'abri PC.

Cette zone de stationnement pourra accueillir 36 places de parc et servira uniquement aux véhicules légers. Elle sera munie d'un éclairage public et revêtue d'un enrobé bitumineux. Un système de canalisations collectera les eaux superficielles.

Afin de pallier la suppression du parking dit « Le Biffé », le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée la réalisation et le financement d'un parking provisoire de 36 places, sur l'article n° 797 RF Broc, propriété de la Commune de Broc, pour un montant des travaux devisé à CHF 160'000 (TTC).

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charges des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 14'400.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole est donnée à l'assistance.



Monsieur Stéphane Corpataux demande quelle est la raison du caractère provisoire de ce parking.

Monsieur Yan Schorderet lui répond que le PED à l'étude permettra de définir les options possibles de stationnement ou d'immobilier notamment dans le secteur du Biffé, compte tenu de la réalisation du bâtiment COOP sur l'actuelle Place de Parc du Biffé.

Monsieur Jean-Marie Oberson estime qu'il n'est pas normal de faire payer aux citoyens un manque de places de parc publiques alors que les privés doivent trouver des solutions par eux-mêmes qu'ils doivent financer. La situation de stationnement à la Rue du Moléson et à la Rue du Baly n'est vraiment pas satisfaisante dans la mesure où des véhicules utilitaires d'entreprise occupent sans cesse les places de parc de ces rues. Pour ce qui est du projet de parking, les usagers ne prendront pas la peine de venir s'y garer, étant donné la distance qui les sépare des commerces.

Monsieur Yan Schorderet relève qu'il est fait appel à la bonne volonté des gens pour les inciter à se déplacer de leur véhicule aux commerces ou bâtiments dans lesquels ils se rendent et qui ne sont pas situés tout à côté. Il est du devoir du Conseil communal de trouver des alternatives à la disparition de la place de parc du Biffé ; au centre du village, c'est la seule solution qui a pu être trouvée. Concernant la Rue du Moléson et la Rue du Baly, le maximum a été fait pour mettre en place des mesures adéquates dans cette nouvelle zone 30 km/h. Les contrôles vont être intensifiés et les contrevenants amendés.

Madame Simone Piller demande à partir de quand ces contrôles auront lieu.

Monsieur Yan Schorderet lui répond qu'une information sera donnée sous point 4 de cette assemblée.

Monsieur le Syndic ajoute que le Conseil communal souhaite offrir des solutions de stationnement lors de manifestations ou d'événements importants (p. ex. enterrements, lotos, etc.) engendrant des véhicules au centre du village ; ceci afin de faciliter la circulation et favoriser la sécurité. Concernant le projet COOP sur le parking du Biffé (construction d'un bâtiment), le dossier n'est pas encore suffisamment avancé pour donner des informations précises, ni sur le PED d'ailleurs qui est à l'étude. Au sujet du caractère provisoire du parking, il s'agit de réaliser un ouvrage le moins coûteux possible tout en veillant à sa durabilité, car la parcelle communale en question pourrait faire l'objet d'une construction (p. ex. : école, administration communale, etc.). Il est trop tôt pour se positionner sur le futur à 15 ou 20 ans.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande quelles solutions sont proposées pour éviter le stationnement de véhicules d'entreprises sur cette place réservée aux véhicules légers. Broc devient le parking des entreprises bulloises.

Monsieur Yan Schorderet lui répond que le terme « véhicule léger » désigne ceux jusqu'à 3.5 tonnes qui peuvent se garer librement sur les places publiques.

Monsieur le Syndic ajoute que le Conseil communal a écrit aux entreprises de la région pour les sensibiliser à la présence importante de véhicules d'entreprise sur les places publiques, gênant parfois de par leur gabarit, et un avis a été fait dans La Vie Brocoise.

L'effet de cette démarche est directement lié au bon vouloir des conducteurs concernés. Une autre solution serait de faire garer ce genre de véhicules en dehors du village sur le parking de la piscine, par exemple, dans la Plaine des Marches.

Monsieur Georges Blanc partage l'avis de Monsieur Jean-Marie Oberson relevant le problème de ces « véhicules-tampon ».

Monsieur Mario Marchello relève que le marquage de 7 places de parc prévues à la Rue du Moléson n'a pas été réalisé.



Monsieur Yan Schorderet rétorque que cette rue a été récemment mise en sens unique et que le marquage interviendra dès que les conditions météo le permettront, car il n'est pas possible de marquer des places en période de gel.

Monsieur Bernard Comte ne remet pas en cause la nécessité du projet mais souhaite que le Conseil communal choisisse des entreprises de construction qui seront capables de réaliser des travaux sans défauts (cf. problème de gouilles sur la Rue des Ecoles).

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 160'000 pour la réalisation d'un parking provisoire à l'arrière de l'abri PC est accepté par l'Assemblée à main levée avec 4 avis contraires et 1 abstention.

3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.2 INVESTISSEMENTS - MESURES DE VALORISATION DE LA TRAVERSEE DE LA LOCALITE (VALTRALOC) - REALISATION : 1^E ETAPE - CHF 100'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des routes et bâtiments.

La Commune de Broc a révisé dernièrement son Plan d'aménagement local (PAL) dans lequel un Plan directeur des circulations a été élaboré. Ce dernier met en évidence la nécessité de sécuriser le trafic sur un bon nombre de rues du village. Ces aménagements ont été réalisés dernièrement ou le seront prochainement. La traversée de la localité ne déroge pas à cette règle. Le Plan directeur mentionne qu'un concept VALTRALOC doit être établi afin de contenir les usagers de la route et sécuriser les zones piétonnes. Cette première démarche a été élaborée par le bureau Team+, mandaté en 2012. Un rapport de synthèse a été édité et propose les mesures d'aménagements à exécuter pour ce concept.

Le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant avec ces mesures, le but étant de trouver un compromis entre les usagers de la route et les piétons, visant à améliorer la sécurité de tous, tout en assurant le meilleur cadre de vie possible de la population riveraine.

La traversée de la localité sera divisée en 3 secteurs : Rue de Montsalvens, Centre du village et Rue du Prieuré.

La première zone concernée par le concept VALTRALOC se situe sur la Rue de Montsalvens, depuis le carrefour de la Rue du Tir jusqu'à la sortie de localité, côté Val-de-Charmey. De plus, le Service cantonal des ponts et chaussées y prévoit la pose d'un enrobé phono-absorbant en été 2017. Profitant de ces travaux, les éléments à caractère édilitaire devront être en bon état, avant l'application de cette nouvelle couche bitumineuse.

La Rue Montsalvens est située en séquence dite « périphérique » de la localité. En venant depuis Val-de-Charmey, ce tronçon est peu urbanisé et rectiligne, favorisant ainsi une décélération lente.

Par la suite, des routes secondaires viennent se greffer sur l'axe principal.

Par ailleurs, le territoire de la Commune de Broc est fréquenté par de nombreux itinéraires pédestres ou cyclables. Une partie de ces parcours suit la route cantonale, d'où la nécessité d'envisager des mesures de sécurisation.

Le marquage de bandes cyclables est une alternative. La zone de présélection du carrefour d'accès de la Route du Pessot offre une bonne visibilité.

Au vu des caractéristiques, la circulation sur la Rue de Montsalvens y est facile et les vitesses moyennes mesurées supérieures à la limitation en vigueur de 50 km/h. La route cantonale présente un gabarit d'espace libre compris entre 7.50 et 9 mètres de largeur selon les secteurs. D'après le bureau d'études et de manière générale, un élargissement des trottoirs réduirait considérablement la vitesse.



Après réflexions, le Conseil communal propose de réaliser les aménagements suivants :

- marquage de l'entrée du village en aménageant un seuil en début de zone 50 km/h
- maintien des trottoirs actuels (élargissements trop coûteux), aménagement d'un premier îlot avant d'aborder la présélection vers la Route du Pessot (ce 2^e élément physique assurera une réduction de la vitesse)
- pas de changement concernant la présélection du Pessot qui restera en l'état actuel
- réalisation de 2 îlots protecteurs sur le début de la Route du Pessot afin d'assurer le futur passage piéton desservant la zone « En Liaubon » (en cours de construction)
- réalisation de 2 trottoirs traversants et franchissables assurant la continuité des trottoirs existants (ces aménagements marquent la priorité aux piétons vis-à-vis des automobilistes bifurquant sur les routes secondaires)
- réfection du rang de pavés de séparation route-trottoir (en mauvais état, bordures abîmées, marquages et autres éléments de voirie)

Selon la Loi sur les Routes, art. 46, les frais de construction et d'aménagement des routes cantonales sont à la charge de l'Etat, à l'exception des travaux, ouvrages et installations à caractère édilitaire.

Afin de renforcer la sécurité des piétons et des usagers de la route, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée la réalisation et le financement du premier secteur VALTRALOC de la Rue Montsalvens, pour un montant des travaux devisé à CHF 100'000 (TTC).

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 6'000.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole est donnée à l'assistance.

Madame Delphine Sonney demande si le concept VALTRALOC a force obligatoire.

Monsieur Yan Schorderet répète que le PAL comporte un Plan directeur qui doit être réalisé ; le concept VALTRALOC comporte des recommandations.

Monsieur le Syndic ajoute qu'il s'agit de réaliser des mesures d'accompagnement du PAL. Le Conseil communal a décidé de mettre en œuvre un minimum d'aménagements en tentant de prévoir ceux qui permettront de sécuriser la voie publique entre les véhicules et les piétons, et dans le but de réduire la vitesse pour favoriser la sécurité.

Monsieur Jean-Marie Oberson déplore le fait que les routes du village soient de nouveau en travaux en 2017 avec les chantiers prévus dans le secteur de « Bataille », sur la Rue de Montsalvens et au carrefour des Marches (cf. giratoire à venir).

Monsieur le Syndic le confirme et constate que les travaux prévus à « Bataille » sont en dehors du village, sur un tronçon cantonal, et que les autres sont également situés sur la route cantonale sous la responsabilité du Canton. Le Conseil communal a prévu de réaliser ces aménagements en fonction de ces travaux que le Canton entreprendra pour poser un bitume phono-absorbant, ce qui est une bonne chose. La seconde partie des travaux cantonaux concernera le tronçon dans le secteur du « Prieuré ».

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 100'000 pour la réalisation et le financement du premier secteur VALTRALOC de la Rue Montsalvens est accepté par l'Assemblée à main levée avec 1 avis contraire et 1 abstention.



3.2 COMMUNE DE BROC

3.2.2 INVESTISSEMENTS - MESURES DE VALORISATION DE LA TRAVERSEE DE LA LOCALITE (VALTRALOC) - PROJET : 2^E ETAPE - CHF 90'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal en charge de l'aménagement, des constructions et de l'énergie.

Cet investissement fait partie intégrante du concept VALTRALOC et concerne le secteur n° 2 « Centre du village », comme expliqué pour l'investissement précédent. Ce secteur est le plus sensible des trois (Centre du village, Rue de Montsalvens et Rue du Prieuré) ; de ce fait il doit être analysé avec la plus grande attention.

La cohabitation entre les piétons et les automobilistes, le gabarit de la route cantonale, ainsi que la situation du parcage au centre du village, sont les thèmes techniques principaux faisant l'objet de cette étude de projet. Le volet financier fait aussi partie de ce mandat. La dernière action de l'étude sera finalisée par une demande de validation préalable du projet auprès des différentes autorités cantonales concernées.

L'objectif du Conseil communal est de pouvoir présenter, dans le courant 2017, un projet harmonieux et cohérent mettant en valeur le centre de notre village. L'étude en question comporte les volets suivants : avant-projet (organisation, description et représentation, coûts/financement, délais, achèvement de l'avant-projet), projet de l'ouvrage (étude des variantes ou options, sélection, coûts / financement, délais, décision de principe) et procédure de demande d'autorisation (demande préalable aux différents services du canton).

Le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée l'étude de projet du 2^e secteur VALTRALOC « Centre du village », pour un montant des travaux devisé à CHF 90'000 (TTC).

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 15'300.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole est donnée à l'assistance.

Madame Anne Sabine Baudois Gremaud demande si un système de vignettes sera mis en place pour le stationnement au village.

Monsieur Jean-Marc Horner répond que l'organisation des places de parc fait partie de la réflexion dont le but est de ralentir et de fluidifier le trafic au sein de la localité.

Monsieur le Syndic ajoute que le thème du parcage sera traité sous point 4 de l'assemblée et que la 3^e étape VALTRALOC sera la partie « Rue du Prieuré », côté Bulle.

Monsieur Stéphane Corpataux demande si le giratoire au carrefour de l'Hôtel de Ville va se réaliser de manière définitive, pour un coût de CHF 320'000 selon ses souvenirs.

Monsieur le Syndic lui répond par la positive.

Monsieur Jean-Marc Horner ajoute que le Conseil communal a décidé de garder une ligne pour toute la localité, concernant les mesures à réaliser selon le concept VALTRALOC, et notamment la réalisation de trottoirs traversants le long de la route cantonale aux intersections des routes communales.

Le but est la sécurité des piétons et prévoir une bonne harmonie avec les usagers de la route. Et le rond-point au carrefour de l'Hôtel de Ville sera encore finalisé dans ce sens.



Monsieur Mario Marchello est d'avis que la sortie côté Laiterie, depuis la Place du Parc, était une bonne chose ; elle a été supprimée. Deux sorties depuis cette place étaient une meilleure solution que la situation actuelle (cf. sortie uniquement sur la Rue de Montsalvens). Monsieur Jean-Marc Horner prend note de la remarque.

Monsieur Jean-Marie Oberson estime que la sortie/entrée sur la Rue du Bourg de l'Auge, depuis le carrefour de l'Hôtel de Ville, est très exiguë et peu satisfaisante, tenant compte de l'étroitesse de la chaussée, du trottoir franchissable, du totem d'entrée de zone 30 km/h et du gabion en place.

Monsieur le Syndic lui confirme que cet endroit fera l'objet des réflexions de l'étude. S'il y a des améliorations à apporter, elles seront réalisées. L'étude devrait se terminer en 2017 et les mesures pourraient suivre en 2018.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 90'000 pour l'étude de projet du 2^e secteur VALTRALOC « Centre du village » est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4. REGLEMENT COMMUNAL DE POLICE : MODIFICATION - APPROBATION

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Denis Rime, conseiller communal en charge de la police.

Dans le cadre de la mise en zone 30 km/h de plusieurs quartiers du village, notamment la Fin-Derrey, le secteur Forcel/Tir, le Centre du Village comprenant les rues du Moléson, des Ecoles, du Baly et du Bourg de l'Auge ainsi que prochainement Les Chenevières, un contrôle du stationnement doit être mis en place. Il en va de même pour la Place du Parc dont le temps de stationnement va être limité à 2 heures. D'autres dispositions locales comme l'accès à la déchetterie sont également à l'étude.

Le Conseil communal a étudié diverses variantes (création d'un poste au sein du personnel communal, entente intercommunale, contrat avec une entreprise spécialisée) et a finalement décidé de travailler avec une entreprise de sécurité privée (Protect'Service Fribourg (Marly) SA).

La mise en œuvre de ces contrôles nécessite diverses étapes administratives, dont une modification du Règlement communal de police actuellement en vigueur depuis le 22 janvier 2014 aux articles 2, 40 et 46, afin de légaliser la démarche. Le texte proposé a été soumis à la Direction cantonale de la sécurité et de la justice, amenée à approuver le Règlement en question, qui l'a préavisé favorablement.

Les ajouts prévus sont les suivants :

Article 2, alinéa 2 : Les agents communaux veillent au respect des prescriptions du présent règlement sur mandat du Conseil communal. Ce dernier peut en outre déléguer à des tiers, notamment à des entreprises de sécurité autorisées, les tâches de contrôle et de surveillance ainsi que la perception des amendes d'ordre prévue à l'article 46 al 1 du présent règlement. Il fixe dans le contrat de droit administratif (mandat) passé avec le tiers les modalités de cette délégation ainsi que la surveillance de celle-ci (cf. art. 54 al.1 et 2 Cst. FR, art. 5a LCo et art. 1 RELCo). La délégation de la commune, par le Conseil d'Etat, de la compétence d'infliger des amendes d'ordre, ainsi que la législation sur les marchés publics et celle sur la circulation routière, sont réservées.

Article 40, alinéa 1 : Le stationnement de véhicules sur le domaine public ou sur des terrains privés ouverts au public est soumis à autorisation.

Article 46, alinéa 3 : Restent réservées les amendes d'ordre infligées en application de la législation fédérale sur la circulation routière.



La prochaine étape sera d'adresser une demande au Conseil d'Etat pour bénéficier de la délégation de compétence afin d'infliger des amendes d'ordre. Au terme de ce volet administratif et légal de la procédure, les contrôles sur le terrain pourront débuter.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la modification du Règlement de police, afin de pouvoir suivre avec la mise en pratique.

La parole est à l'assistance.

Madame Myriam Scherly souhaite une explication plus détaillée sur la dernière phrase de l'alinéa 2 de l'article 2 qui est modifié.

Monsieur Denis Rime précise que la Commune doit demander au Conseil d'Etat la délégation de compétence pour infliger des amendes d'ordre. Cas échéant, la législation sur les marchés publics qui contraint les communes à des procédures particulières pour l'engagement de chantiers ou projets importants et la loi fédérale sur la circulation routière sont applicables.

Monsieur Roger Gremaud demande quel moyen de contrôle sera utilisé : horodateur ou disque ?

Monsieur Denis Rime lui répond qu'il s'agira du disque.

La parole n'étant plus demandée, soumise au vote, la modification du Règlement communal de police est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5. DIVERS

CHANGEMENTS AU NIVEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Syndic relève quelques changements intervenus au niveau du personnel communal durant l'année 2016 :

Fin d'activité

- Monsieur Jean-Pierre Leu, caissier communal, parti à la retraite au début juillet
- Madame Lucie Seghetto, préposée au contrôle des habitants, partie à la retraite au début décembre
- Madame Chloé Pasquier, de Broc, qui a obtenu avec succès son CFC d'employée de commerce en juillet
- Monsieur Paulo Alexandre Quintais, d'Attalens, qui a obtenu avec succès son CFC d'agent d'exploitation en juillet
- Monsieur Elias Fallegger, de Jaun, qui a obtenu avec succès son CFC de forestier-bûcheron en août

Début d'activité

- Madame Christiane Oberson, d'Echarlens, au poste de caissière communale
- Madame Christelle Andrey, d'Epagny, au poste de préposée au contrôle des habitants
- Monsieur Fitim Krasniqi, de La Tour-de-Trême, qui a débuté son apprentissage d'employé de commerce, auprès de notre administration en août
- Monsieur Victor Kaufmann, d'Albeuve, qui a débuté son apprentissage d'agent d'exploitation, auprès de nos services communaux

ABONNEMENTS CFF

Comme les années précédentes, Monsieur le Syndic annonce que la Commune, associée à la Paroisse, met à disposition de la collectivité, deux abonnements de transports CFF. Le succès de ces billets n'est plus à démontrer et le service est naturellement renouvelé.



Malgré la hausse des prix constante des CFF, le prix de l'abonnement demeure à CHF 40. La disponibilité des cartes est consultable sur le site Internet www.broc.ch. Durant la fermeture des bureaux, en cette fin d'année, les abonnements seront vendus auprès de l'administration communale de Riaz.

FERMETURE HABITUELLE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX

Monsieur le Syndic relève que durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale et les services communaux seront fermés du lundi 26 décembre au dimanche 8 janvier ; la reprise est fixée au lundi 9 janvier 2017.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE

Au regard du calendrier de fin d'année, Monsieur le Syndic indique que le ramassage des ordures ménagères et les horaires d'ouverture de la déchetterie demeurent inchangés.

VENTE DE SAPINS DE NOËL ET BOIS DE FEU

Monsieur le Syndic rappelle que la traditionnelle vente des sapins de Noël de la Commune est prévue le samedi 17 décembre, de 10 heures à 12 heures, au bâtiment des services communaux. De plus, le Service des forêts peut vous fournir en bois de feu coupé prêt à l'emploi à des prix concurrentiels. En cas d'intérêt, s'adresser directement aux forestiers ou au secrétariat communal.

PROJET D'UN BATIMENT COMMUNAL POLYVALENT - HALLE DE SPORTS

Le travail de la commission mise sur pied en 2014, afin de plancher sur le sujet a bien avancé, tel que le relève Monsieur le Syndic. Le bureau d'architecte mandaté pour l'implantation du bâtiment a rendu son rapport et l'endroit qui s'en est assez nettement dégagé est le terrain jouxtant le parking de la piscine, propriété de la Commune et en zone d'intérêt général. Ce dossier doit maintenant être mis en lien avec les réflexions en cours sur l'avenir de la piscine communale. Une assemblée aura lieu dans le courant du printemps 2017 sur ce point important du futur des infrastructures sportives.

LOCATION DE 9 PLACES DE PARC PUBLIC A LA RUE DU MOLESON

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, rappelle que dans le cadre des aménagements liés à la zone 30 km/h mis en place dans le secteur des Rue du Moléson, Rue Abbé Bovet, Rue des Ecoles, Rue du Baly et Rue du Bourg de l'Auge, la Commune a conclu une servitude sur un bien-fonds privé (article 116 RF Broc) pour la mise à disposition de 9 places de parc sous la forme de location. Ces places se situent sur le terrain de l'immeuble d'habitations situé à la Rue Nestlé 12, à l'arrière, donnant sur la Rue du Moléson (impasse).

Le prix de location est de CHF 50/mois. Toute personne intéressée peut se manifester par écrit à l'administration communale – Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc. Les requêtes seront traitées par ordre d'arrivée et une priorité sera donnée aux habitants de la Rue du Moléson qui n'ont pas la possibilité de réaliser une place de parc sur leur propriété, étant donné la configuration de la parcelle. La location sera valable à partir du 1^{er} novembre 2016.

PISCINE COMMUNALE EN PLEIN AIR – SAISON 2017 – POSTES AU CONCOURS

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, annonce les postes vacants en vue de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale 2017 : gardien, aide-gardien et caissier. Les candidatures doivent être adressées au secrétariat communal par poste ou par e-mail sur commune@broc.ch. Les cahiers des charges peuvent être obtenus auprès de notre secrétariat communal. Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et les engagements validés au fur et à mesure.



RECHERCHE D'UN-E TENANCIER-ERE POUR LA BUVETTE DE LA PISCINE COMMUNALE

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, relève que la piscine communale est ouverte annuellement de juin à août, de 10 heures à 19h30. Une buvette fait partie de l'infrastructure. Nous sommes à la recherche d'un-e nouveau-elle tenancier-ère dès la saison prochaine, début de l'activité en juin 2017. Madame Isabelle Sudan se tient à disposition pour toute question au 079 359 19 74. Les dossiers sont à adresser au secrétariat communal – Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc d'ici au 10 janvier 2017.

CHAUFFER ET AERER CORRECTEMENT PAR JEAN-MARC HORNER

Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal, donne les informations suivantes sur le thème *Chauffer et aérer futé*.

Un climat intérieur agréable est essentiel au bien-être. Avec des radiateurs équipés de vannes thermostatiques réglables, ce n'est pas un problème. Le radiateur s'arrête lorsque la pièce atteint la température souhaitée, par exemple 20 °C si la vanne est réglée sur 3. Bon à savoir : à chaque fois qu'on abaisse la température d'un degré, on économise entre 6 et 10 % des frais de chauffage.

Aérer brièvement, mais en grand : en hiver, ouvrir les fenêtres deux à trois fois par jour pour aérer brièvement. Cela amène de l'air frais sans refroidir complètement les murs. Lorsque le chauffage fonctionne, ne pas laisser les fenêtres ouvertes en imposte, même dans les toilettes et la cage d'escalier. Une seule fenêtre ouverte en imposte pendant l'hiver laisse échapper l'équivalent de l'énergie contenue dans 200 litres de mazout.

Fermer les volets : ne pas placer de meubles devant les radiateurs, ils empêchent la chaleur de circuler. Par ailleurs, les fenêtres peuvent laisser échapper de la chaleur même lorsqu'elles sont fermées. Par conséquent, il est recommandé de fermer les volets, surtout lorsque les nuits sont très froides.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet www.suisseenergie.ch.

FENETRE DE L'AVENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Syndic rappelle la traditionnelle Fenêtre de l'Avent qui est prévue le mardi 13 décembre 2016, devant le Bureau communal, de 18 heures à 20 heures.

La parole est à l'assistance.

Monsieur Jean Perroud est domicilié à la Rue du Tir depuis l'an dernier et il est très inquiet de constater le nombre peu élevé de passages à piétons à Broc, notamment sur la Rue Alexandre-Cailler et sur la Rue du Prieuré (route cantonale). Il demande si cette question a déjà été traitée par le passé.

Monsieur le Syndic le remercie de sa question et confirme que ce thème a déjà été abordé. Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, ajoute que pour la Rue du Prieuré le projet d'un giratoire prévoit des passages à piétons à l'entrée et à la sortie.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande s'il y a eu des suites à son intervention et à celle de Monsieur Philippe Pinget lors de la dernière assemblée communale, concernant la vitesse des véhicules dans la zone 30 km/h au centre du village.

Monsieur Denis Rime relève qu'un radar pédagogique est posé dans le village et déplacé à plusieurs endroits pour contrôler différentes valeurs (vitesse, heures, etc.) qui sont analysées par le Conseil communal. Un travail commun avec la Police de proximité est également réalisé pour voir quelles mesures prendre, celles-ci ne concernant pas seulement les routes communales mais aussi la route cantonale.

Monsieur Jean-Marie Oberson dénonce le mauvais état et le danger du chemin situé dans la forêt, descendant sur la Rte des Ages.



Monsieur le Syndic prend note de la remarque. Un état des lieux sera fait par les services communaux et les mesures adéquates prises.

Madame Simone Piller revient sur son intervention lors de l'assemblée communale qui a eu lieu il y a une année et à laquelle elle n'a ni vu et ni reçu de suite. Elle proposait l'installation d'un panneau d'interdiction de passage aux véhicules motorisés sur le chemin réservé aux piétons entre les parcelles de Messieurs Roger Gremaud et Jean-Paul Barras, reliant la route de quartier de la Petite-Fin à celle de l'Impasse de la Vudalla.

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, relève que deux barrières ont été mises en place sur cette rue pour éviter que des véhicules ou deux-roues ne l'utilisent.

Monsieur Roger Gremaud relève que cette route a la qualité d'un chemin piétonnier. Il soutient la démarche de Madame Piller, déplorant le non-respect de la chicane dont les barrières sont d'ailleurs ôtées durant l'hiver pour le déneigement. De plus, les voitures contournent même parfois la chicane en passant dans le pré et celles qui passent sur le drainage présent pourraient l'abîmer. Dès lors, la pose d'un signal « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs » se justifie. Une autre solution serait de laisser la chicane à l'année ou de mettre un gabion.

Monsieur le Syndic relève que le Conseil communal va se pencher sur ce sujet et effectuer une vision locale.

Monsieur Mathia Gremaud demande quelle est l'utilité du trottoir qui a été réalisé au bas de la Charrière de la Grue.

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, lui répond qu'il s'agit d'un aménagement prévu dans le cadre de la mise en zone 30 km/h du secteur des Chenevières. Il a pour but de sécuriser le cheminement des piétons.

Madame Anne Sabine Baudois Gremaud est d'avis que cette mesure ne permet pas de renforcer la sécurité des enfants qui descendent la Charrière de la Grue. Elle s'interroge sur cet aménagement qui ne concerne que les véhicules de deux habitations situées sur la Charrière de la Grue.

Monsieur Schorderet relève que le concept a été réalisé par un bureau d'ingénieurs et accepté par le Service cantonal des ponts et chaussées. Les véhicules, quant à eux, doivent rouler à 30 km/h désormais dans ce quartier.

Monsieur Mathia Gremaud se pose la question de savoir pourquoi le trottoir n'a pas été réalisé jusqu'en haut de la Charrière de la Grue.

Monsieur Schorderet lui répond qu'il n'y avait pas de nécessité.

Monsieur Roger Gremaud souhaite que le Conseil communal examine le manque d'éclairage sur le tronçon très fréquenté entre l'Impasse de la Vudalla et l'Impasse du Belvédère.

Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal, en prend note et ira sur place pour se rendre compte de la situation.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux nouveaux citoyens, aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », au Service des curatelles Haute-Gruyère, au Corps de sapeurs-pompiers Grevîre, au Conseil paroissial, à son président, Sébastien Murith et à ses conseillères-ers, ainsi qu'aux membres du Corps enseignant et à la Rédaction de *La Vie Brocoise*.

Il remercie également les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée, de la confiance placée dans les Autorités communales et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année. Il cède la parole à Monsieur Claude Cretton, vice-syndic.



Monsieur Cretton tient à féliciter Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal et de la population, pour son élection au Grand Conseil fribourgeois et se réjouit qu'un Brocois représente à nouveau les intérêts de la région après 10 ans sans représentation du village au sein de la députation du Canton (les députés brocois furent les suivants : Arthur Gretener, Louis Mossu, Alexandre Cailler, Paul Corboz, Emile Sudan, Jean Sudan, Edouard Rochat et François Audergon). Il lui remet un coffret de vin.

Il souhaite également féliciter Madame Myriam Scherly qui s'est aussi portée candidate à la députation lors des élections du 6 novembre 2016. Il lui offre un bouquet de fleurs.

Madame Scherly relève que la campagne a été une expérience très enrichissante et remercie la Commune pour ce geste, ainsi que tous les électeurs qui lui ont témoigné leur confiance en ayant voté pour elle.

Monsieur le Syndic lève la séance à 21.52 heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Stéphane Sudan



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin
Leuzinger